

Comme ce comité n'a pas fini d'examiner les crédits, c'est ce secteur des délibérations parlementaires qui devrait être saisi de la question; cela va sans dire. La Chambre a, par une motion bien précise, choisi le comité pour l'examen de cette question. Si je puis m'exprimer comme le député de Greenwood, ce serait faire fi des délibérations du comité et, en fait, du Règlement de la Chambre, que de retirer du comité pour l'examiner ici une question que le comité étudie aussi activement depuis plusieurs semaines déjà. Le comité a pleins pouvoirs pour étudier tous les aspects de la question. Nous devons reconnaître ce fait, je pense.

A mon avis, monsieur l'Orateur, l'urgence du débat n'est pas suffisante pour suspendre l'ordre du jour de la Chambre. Si c'est la situation visée par la motion qui est urgente, le député et les autres qui l'ont appuyé devraient s'arranger pour que la question soit étudiée au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): On dit souvent, monsieur l'Orateur, que le Parlement est méprisé. Partout dans le monde libre, les institutions parlementaires sont critiquées. Nous voici dans des circonstances qui touchent le cœur et l'esprit de tous les êtres humains où qu'ils soient, tandis que des événements se déroulent que nous avons le pouvoir d'influencer, quelle que soit l'attitude des voisins du Nigéria, et nous sommes paralysés par les règlements. Les règlements ne doivent jamais servir d'excuse à un gouvernement en matières aussi essentielles. Il n'y a pas d'arguments qui puissent tenir. Le gouvernement s'incruste dans l'inaction et refuse de donner aux députés l'occasion de se faire entendre. C'est le sens bien net des propos qu'a tenus le préopinant.

Certes, il doit se trouver des députés ministériels qui soient prêts à prendre la parole en une occasion comme celle-ci lorsqu'un principe est en jeu. Le prestige du pays est en jeu. Tous les Canadiens demandent: «Pourquoi ne faites-vous rien; ne pouvez-vous forcer le gouvernement à agir?» Le Parlement a été paralysé, ligoté. L'honorable représentant dit: «Pourquoi ne formez-vous pas un comité?» Le Parlement détient l'autorité suprême et un comité n'est qu'un accessoire. J'espère que, malgré les règlements, le gouvernement pren-

[L'hon. M. Macdonald.]

dra au moins position, au lieu de tourner autour du pot, de tergiverser, de promettre en vain depuis trois semaines de faire quelque chose.

• (11.50 a.m.)

M. Ian Wahn (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, la question qui se pose à nous est l'urgence d'un débat. Il y a environ trois semaines, cette question générale avait été déferée au comité des affaires extérieures, que je préside. Depuis lors, le comité a siégé presque chaque jour, parfois deux ou trois fois par jour, et il a entendu les dépositions d'un grand nombre de témoins avertis parmi lesquels certains proposés par le député de Greenwood et ses collègues. Nous attendons toujours le mémoire qui, selon le député de Greenwood, est essentiel à notre rapport. Le rapport, en voie de préparation, sera présenté au comité de direction lundi. Si, à ce moment-là, nous avons la collaboration du député de Greenwood et d'autres des deux côtés de la Chambre, nous espérons que le rapport pourra être débattu au début de la semaine prochaine.

En conséquence, je comprends difficilement la raison de cette motion. En tout cas, je ne crois pas qu'il faille la discuter puisqu'il n'existe aucune urgence pour un débat.

Le député de Prince Albert a parlé avec sincérité de la valeur des institutions parlementaires. D'importance pour nos institutions parlementaires sont l'existence des comités et le développement et le rodage de ce régime. Admettre ce genre de motion contribuerait beaucoup à miner le développement de notre système de comités parlementaires. Je ne comprends pas l'objet de la motion si on songe que le comité des affaires extérieures, formé de 30 membres représentant tous les partis, a étudié durant trois semaines la question que le député veut faire débattre à la Chambre.

M. Brewin: Puis-je poser une question au député? Ne croit-il pas qu'il importe, aujourd'hui, demain ou dimanche, de présenter une motion de subsides d'urgence?

M. Wahn: Oui, naturellement. Il faut présenter une motion de subsides aussitôt que possible, mais je doute que la méthode proposée par le député de Greenwood nous mène très loin dans cette voie.